



Préavis municipal n° 19 / 2022

Concernant une demande de crédit de CHF 1'445'000.- pour le remplacement de collecteurs EU/EC à la Route des Monts

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 19/2022 s'est réunie le 23 mai 2022 de 18h00 à 19h10 et s'est constituée comme suit :

Président/e	Bertrand Nanchen
Membres	Matthieu Sesseli
	Laetitia Martinez
	Frédéric Schneiter
	Anne Chevaley
	Laurent Volper
	Jacqueline Wassenberg

Présences	
23/ 05 18h00 à 19h10	
x	
x	
x	
x	
x	
x	
x	

Préambule

La Municipalité est représentée par Monsieur Thierry Georges, qui est accompagné par Monsieur Thierry Cachin (chef de services des travaux), ainsi que Monsieur Romain Gabriel du bureau MCR & associés à Vevey.

Nous les remercions tous trois pour leurs explications claires et transparentes.

Lors de l'examen du préavis, quelques coquilles ont été remarquées, elles ont donné lieu à une communication municipale, et ces coquilles ne seront donc pas évoquées ici. A l'exception d'une seule :

- Les parcelles de la commune de Blonay ont été réindexées par l'ajout du chiffre 3'000. La numérotation des parcelles sises sur la commune de St-Légier reste inchangée.

Examen du préavis

La séance commence par un bref historique de ce préavis, qui a été commencé par la Municipalité de Blonay. En novembre 2017, la SIGE envoie un rapport concernant un trop grand apport d'eau claire dans la station de pompage des Fougères (parcelle 3'442), ce qui pourrait endommager ladite station. Suite à l'imminence de la fusion, ce préavis a été mis en attente.

Diverses études on dès lors été menées pour contrôler l'état des canalisations sur la route des Monts (avec notamment utilisation de fumée (pour voir les fuites) et caméras) qui ont montré de nombreuses fuites et des dégâts sur les canalisations, comme visualisé sur la photo insérée dans le préavis. Les canalisations du chemin d'Ondallaz ont été rénovées, on note alors une amélioration sur la station SIGE, mais malheureusement insuffisante.



Lors de l'étude qui a précédé ce préavis, la question d'un tubage a été envisagée, mais une telle opération est impossible, à cause de l'état des canalisations actuelles, et que certains raccordements ont été faits en aveugle.

Les travaux feront passer ce tronçon en mode séparatif, et les propriétaires longeant ce tronçon seront invités à engager les travaux nécessaires si leur évacuation des eaux est toujours unitaire.

Ce préavis fait suite à un appel d'offre public. Les chiffres dans ce préavis sont ceux de l'appel d'offre, à l'exception de la hausse prévisible d'environ 7%. Cette hausse étant due essentiellement à la situation géopolitique ainsi qu'à l'accès aux matériaux et aux matières premières. A noter que ces 7% de hausse sont calculés sur l'entier des 3 parties mentionnées dans le budget du préavis. Le risque de dépassement est limité sur ce projet.

Lors de la présentation, il est demandé si la SIGE pourrait subventionner partiellement la rénovation de ce tronçon, et la réponse a été négative, l'entretien du réseau étant de compétence communale. Cependant, si un dommage dû à l'apport trop important d'eau claire et à différents déchets arrivait à la station d'épuration des Fougères, la réparation serait à la charge de la commune.

Plusieurs services industriels ont été contactés pour réduire les frais et profiter de l'ouverture de la route. Aucun n'a montré un intérêt à profiter de ces travaux.

Concernant la protection de l'environnement, le représentant de MCR & Associés, Monsieur Romain Gabriel, a confirmé les engagements pris lors de la soumission des travaux proposés.

L'agenda des travaux, avec une interruption hivernale forcée, semble réaliste et cohérent. La commission juge donc que ces travaux sont nécessaires et doivent être effectués au plus vite. Elle note également qu'une seule entreprise gère tout le projet du début à la fin.

Analyse

La commission a rapidement été convaincue de la nécessité de ces travaux, au vu de l'état déplorable de ce secteur de canalisation, et du risque de dépenses plus importantes en cas de dégâts sur la station SIGE des Fougères.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, *à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité* comme suit :

Blonay, le 09 /06/ 2022

Pour la Commission

Le Président

Bertrand Nanchen

Le Rapporteur

Matthieu Sesseli